

Décisions concernant le Tiers-Ordre

En réponse à plusieurs questions posées par Mgr l'évêque de Ratisbonne et provoquées par la diversité d'obédiences auxquelles peuvent appartenir les Tertiaires de saint François. La Sacrée Congrégation a rendu, le 4 mars dernier, les décisions suivantes.

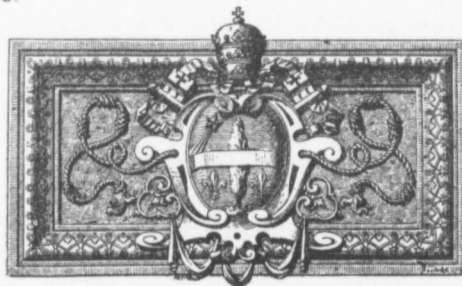
1° Un novice du Tiers-Ordre séculier de saint François peut, si cela lui est plus commode, faire sa profession dans une Fraternité qui ne dépend pas de la même obédience que la Fraternité dans laquelle il a été reçu à l'habit.

2° Pour la même raison un Tertiaire profès peut passer de la Fraternité soumise à une obédience à une Fraternité soumise à une autre obédience.

3° Le Curé ou n'importe quel Prêtre, exerçant la charge de Directeur d'une Fraternité de Tertiaires, s'il vient à être transféré ailleurs où se trouve une Fraternité d'une obédience différente, peut régir cette Fraternité sans avoir besoin d'une nouvelle approbation ; cependant il est tenu d'avertir le P. Visiteur afin de s'entendre avec lui pour ce qui regarde l'administration de la Fraternité.

Voici une autre décision de la même Congrégation, intéressant les Prêtres Tertiaires :

Les Prêtres Tertiaires qui seraient empêchés, par les devoirs de leur ministère, de visiter une église ou un oratoire, les jours fixés pour recevoir la bénédiction papale ou les absolutions générales avec indulgence plénière, accordées au Tiers-Ordre, peuvent les recevoir, aux conditions ordinaires, en un jour quelconque de l'octave de la fête, afin que de la sorte ils ne soient pas privés, sans qu'il y ait faute de leur part, de ces grandes faveurs spirituelles. (S. Ind. Cong., 11 févr. 1903).



L saint François qui a été nommé Vicaire. Appel à être la cheville. Pères Capitaux. front les deux sur le R^{me} Père. Le nouveau cèse de Fribourg entra dans l'Ordre d'Allemagne Belgique où il a été envoyé ensuite cèse de Saint-demeura deux elle fut reprise par trouver la et ailleurs, dans américaine qui pelé en Allemagne réélu à cette di choisi à Rome son Ordre.

On a fait remonter la Pentecôte, coincidence avec la mai 1216, en Espagne Patriarche